

**AVENANT**  
**à la convention d'objectifs et de moyens**  
**relative à la subvention de fonctionnement pour l'année 2012**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Le Département du Bas-Rhin,**  
représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL  
Président du Conseil Général agissant en cette qualité  
en vertu d'une délibération de la commission permanente  
du 3 septembre 2012

D'UNE PART,

**ET :**

**L'Association pour le Dépistage du Cancer colorectal en Alsace (ADECA Alsace)**  
122 rue de Logelbach  
68020 COLMAR CEDEX  
Représentée par son Président Monsieur Bernard DENIS

D'AUTRE PART,

**Article 1 :**

*L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens est modifié comme suit :*

Concernant la subvention de fonctionnement :

- Un premier versement d'un montant de 65 000,00 € a été effectué suite à la signature de la convention le 25 mai dernier.
- Un second versement d'un montant de 65 000,00 € sera effectué à la signature de cet avenant, après réception d'un bilan financier et au prorata des dépenses réalisées justifiées par celui-ci, ainsi que d'un compte rendu provisoire (à renvoyer avant le 30 novembre 2012).

Fait à STRASBOURG  
Le \_\_\_\_\_,

Pour l'Association  
Le Président,

Le Président du Conseil Général,

Guy-Dominique KENNEL